



Transphobie au travail : un comportement inacceptable chez « 20 Minutes »

Le SNJ-CGT et le SNME-CFDT dénoncent avec la plus grande fermeté les propos et l'attitude transphobes et sexistes du directeur général de *20 Minutes*, à l'encontre de notre camarade Lise, déléguée syndicale CGT, lors d'une réunion de négociation au sein du journal.

Alors que Lise reprenait la parole, le DG s'est permis de l'imiter d'une voix efféminée, d'adopter une posture digne des pires clichés, avant de la qualifier de « clown » devant plusieurs membres de l'encadrement et des représentantes syndicales. Un comportement humiliant et discriminatoire, constitutif de transphobie, qui a profondément choqué Lise, l'ayant conduite à quitter la réunion en larmes, en état de choc.

Des éléments de preuve existent : la réunion étant enregistrée, les faits sont documentés.

Le SNJ-CGT et le SNME-CFDT apportent tout leur soutien à Lise, victime de cette attaque inqualifiable. Elle a consulté un médecin, pris contact avec la médecine du travail et engagé une démarche de reconnaissance d'accident du travail. Nous saluons la réaction rapide et solidaire d'Hakima, déléguée CFDT à *20 Minutes*, qui l'a accompagnée et soutenue.

Nous attendons une réponse immédiate et exemplaire de la direction de *20 Minutes*. À défaut, nous prendrons toutes nos responsabilités syndicales : recours aux procédures d'alerte, interpellation publique, mobilisation avec d'autres syndicats et associations.

Les actes transphobes et sexistes n'ont pas leur place au travail. Ils ne relèvent ni de l'humour ni du malentendu. Ce sont des violences et ils doivent être reconnus et traités comme tels.

Nous appelons également l'ensemble des syndicats de *20 Minutes* à une coordination pour assurer le suivi de cette affaire et la mise en place de mesures de prévention durables contre toutes les formes de discriminations et de violences sexistes et sexuelles (VSS) au travail.

Le SNJ-CGT et le SNME-CFDT invitent la direction à engager une démarche de responsabilisation, de reconnaissance des faits et de réparation. Ce qui s'est passé ne peut rester sans suite.

Le respect des droits des personnes trans au travail n'est pas négociable.

Paris, le 28 mai 2025.